

ACCOMPAGNER

LES STAGES ET LES SÉJOURS EN ENTREPRISE : MODE D'EMPLOI



DES REPÈRES

La formation par alternance est une formation complète qui permet de :

- découvrir des métiers,
- être en relation avec des professionnels,
- retrouver de la motivation,
- prendre petit à petit des responsabilités,
- acquérir des savoir-faire,
- donner un sens à la formation.

C'est un système qui valorise tous les talents, qui éveille la curiosité, qui prend appui sur le réel... Les jeunes avancent progressivement vers le monde des adultes et leur insertion professionnelle ultérieure en est facilitée.

Le stage (en entreprise, dans un organisme, dans une collectivité) est un temps de formation à part entière qui représente au moins 50 % du parcours.

Lorsqu'un jeune s'engage dans une formation par alternance (sous statut scolaire ou sous un statut de salarié), il a de nombreuses tâches à gérer : il passe de l'entreprise à l'école et de l'école à l'entreprise, il doit respecter des horaires, il réalise des missions qui lui sont confiées, il côtoie et discute avec des adultes, il prépare ses études d'alternance...

Cette complexité exige un investissement important. Les jeunes sont souvent en demande de soutien, d'encouragements, pour résoudre les difficultés liées à la gestion de l'alternance : choix et recherche des lieux de stage, transport, restauration, logement...

Le saviez-vous...

Vous êtes exploitant agricole, artisan, commerçant, chef d'entreprise... Vous pouvez **devenir maître de stage ou d'apprentissage!**



FOCUS : LA VALORISATION DES STAGES

Le stage, c'est une autre façon d'apprendre. Il fournit aux jeunes l'occasion de réaliser des activités formatrices, de découvrir un environnement professionnel, d'échanger avec des adultes engagés dans un métier...

Les questions posées au maître de stage ou d'apprentissage permettent de réaliser l'**étude d'alternance**. À cette étude, s'ajoutent d'autres activités plus "scolaires" appelées « **travaux d'alternance** ». Le moniteur responsable s'assurera que ces

travaux ont été menés à bien lors du retour de stage.

Le stage est parfois situé à proximité du domicile familial, ce qui facilite les déplacements. Certains sont plus éloignés : quelques maîtres de stage ou d'apprentissage peuvent

proposer un hébergement, parfois les familles s'organisent entre elles pour trouver des réponses.

Les stages sont différents selon le diplôme préparé et le secteur professionnel choisi.



QUELQUES SUGGESTIONS



Pour faciliter l'accompagnement d'un parcours de formation par alternance :

- ➔ Le planning d'alternance est distribué par la MFR. C'est un calendrier des périodes de formation en stage et des périodes de formation à la MFR. Il permet un suivi tout au long de l'année.
- ➔ La recherche du stage ou du contrat d'apprentissage est une étape essentielle. Les familles s'investissent activement dans cette recherche. La MFR les oriente et les soutient dans leurs démarches.
- ➔ Le carnet de liaison est un outil de communication entre tous les partenaires de la formation : chacun le lit, y porte ses commentaires et le signe.

Pour créer des conditions favorables à la réussite du stage :

- ➔ Les questions matérielles à prendre en compte : transport, restauration... Quelles solutions individuelles sont à envisager ? Quelles réponses collectives sont à imaginer entre parents avec la MFR ?
- ➔ Des conseils sur les bonnes pratiques à adopter en stage : tenue vestimentaire, politesse, respect des horaires... Comment appréhender le monde professionnel ? Comment trouver son rythme entre le temps de stage, les temps personnels, les temps de récupération et de repos ?

Pour aider à organiser les temps de stage :

- ➔ Les études et les travaux d'alternance sont à la base de la pédagogie des MFR : quel est le meilleur moment pour réaliser ce travail ? Comment s'assurer que le travail est fait avant le retour à la MFR ?
- ➔ Les réussites en stage et à la Maison familiale, les découvertes, les rencontres sont de riches occasions d'expression du vécu des jeunes : comment valoriser cette expérience ?

Bon à savoir

Le statut des jeunes

En formation scolaire : les élèves sont sous statut scolaire. Une convention d'enseignement et de formation professionnelle est signée entre le maître de stage, le tuteur légal de l'élève et la MFR. Chaque famille prend attentivement connaissance de la convention de stage et la signe.

En apprentissage : l'apprenti signe un contrat d'apprentissage avec l'employeur. C'est un véritable contrat de travail avec une rémunération variable et évolutive (selon l'âge, le niveau de formation...) et avec les mêmes obligations qu'un salarié (horaires de travail, congés payés...). Chaque famille prend connaissance du contrat d'apprentissage et des obligations qui en découlent.

NOTES PERSONNELLES

